

# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

obésité Question écrite n° 80611

#### Texte de la question

Mme Virginie Duby-Muller interroge Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur « l'épidémie » d'obésité planétaire annoncée par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et qui touchera la France. En effet, les projections publiées par l'OMS il y a quinze jours sont alarmantes : en 2030, un Français sur quatre sera obèse (contre 15 % aujourd'hui) et six Français sur dix seront en surpoids. Ces chiffres sont la conséquence de la vague d'obésité infantile que la France a connue entre 1980 et 2000. Non seulement une partie de ces jeunes est restée obèse, mais c'est surtout la génération qui procrée actuellement. Dans le même temps, « on constate une nette progression des formes les plus sévères d'obésité en particulier chez les femmes et les populations défavorisées », précise le docteur Emmanuel Disse, membre de l'Association française d'étude et de recherche sur l'obésité (Afero). À l'occasion de la Journée européenne de l'obésité, l'Afero et la Société française de nutrition ont donc décidé de « tirer la sonnette d'alarme ». Cette association met aussi en exergue le déni des patients obèses face à leur maladie. Aussi, face à cette situation préoccupante, elle lui demande quelles mesures elle entend prendre notamment en amont dès l'école.

### Texte de la réponse

La lutte contre l'obésité est un impératif autant sanitaire que social. Le Gouvernement a pris la mesure du défi que pose ce phénomène et a décidé d'actionner les leviers d'une prévention pédagogique, incitative et responsable : une prévention qui se fonde sur la responsabilisation des concitoyens, en leur donnant les moyens d'être des acteurs de leur santé comme de celle de leurs enfants. C'est pourquoi plusieurs mesures du projet de loi de modernisation de notre système de santé, en cours d'examen par le Parlement, font de la prévention auprès des jeunes une priorité. En lien avec le ministère chargé de l'éducation nationale, un « parcours éducatif en santé » sera instauré à l'attention de tous les élèves de la maternelle au lycée, pour favoriser les actions de promotion de la santé. Le projet de loi étend également le dispositif du médecin traitant aux enfants de moins de 16 ans et favorise ainsi la prévention du surpoids et de obésité et leurs dépistages précoces Pour améliorer l'accès à une alimentation équilibrée, le projet de loi crée un étiquetage nutritionnel synthétique, simple et accessible pour tous. Il est en effet nécessaire que l'information nutritionnelle devienne un élément du choix alimentaire au même titre que le prix, la marque, la présentation ou le goût. La ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes a lancé en mars 2015 un groupe de concertation sur l'information nutritionnelle comprenant les associations de consommateurs, les industriels et des experts scientifiques. Ce groupe doit produire ses conclusions pour l'automne. Par ailleurs, le projet de loi comprend l'interdiction de la mise à disposition en libre-service de fontaines de sodas qui permettra de protéger la population contre une consommation excessive de sucre. « Bouger » est un facteur protecteur face aux risques de surpoids et d'obésité. Le projet de loi simplifie le dispositif de production du certificat médical pour faciliter la pratique du sport. Il encourage par ailleurs les médecins à prescrire des activités physiques adaptées aux personnes souffrant d'affections de longue durée. Enfin, l'information au quotidien étant primordiale dans la prévention, le site « manger-bouger » propose des outils et des conseils pour manger mieux et bouger plus. Il fera partie du portail d'information du futur service public d'information sur la santé. Ces mesures viennent

réaffirmer la volonté du Gouvernement d'engager des politiques justes et efficaces de prévention et de lutte contre l'obésité.

#### Données clés

Auteur : Mme Virginie Duby-Muller

Circonscription : Haute-Savoie (4e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 80611

Rubrique: Santé

**Ministère interrogé :** Affaires sociales, santé et droits des femmes **Ministère attributaire :** Affaires sociales, santé et droits des femmes

#### Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 2 juin 2015, page 4024

Réponse publiée au JO le : 8 septembre 2015, page 6811